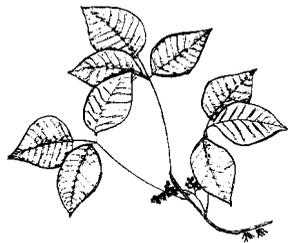




Lutte efficace contre



l'herbe à la puce

Avril 1997

Réédité avril 1999

Description

L'herbe à la puce (*Rhus radicans* L.) est une plante grimpante de la famille des sumacs qui est répandue dans toutes les provinces canadiennes, sauf Terre-Neuve. Elle croît sur les berges sableuses, pierreuses ou rocailleuses et pousse en touffes à la lisière des bois et dans les clairières. Cette plante vivace au feuillage lustré se multiplie au moyen de graines et de rameaux aériens émis par un important réseau de tiges souterraines (rhizomes).

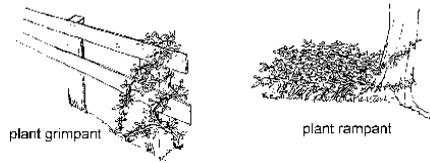
La sève contient une oléorésine qui cause une douloureuse irritation de la peau chez la plupart des gens. Les symptômes se développent habituellement de 24 à 48 heures après un contact avec la sève. Toutes les parties de la plante, y compris les racines, contiennent cette résine toxique. L'importance de la réaction dépend du degré de sensibilité au poison de chaque personne et de la quantité de sève qui est entrée en contact avec la peau.

Les feuilles de l'herbe à la puce sont composées et comprennent trois petites feuilles ovales; la feuille centrale possède un pétiole (partie de la plante unissant la feuille à la tige) beaucoup plus long que ceux des deux feuilles latérales. Les bords des feuilles peuvent être lisses ou dentelés, mais rarement lobés. Les feuilles varient considérablement de taille, soit de 8 à 55 mm de longueur. Elles sont rougeâtres lorsqu'elles font leur apparition au printemps, deviennent graduellement vertes en été et prennent diverses teintes de jaune, d'orange ou de rouge à l'automne.

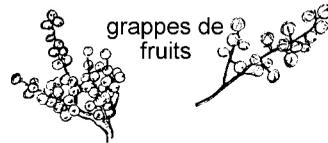


types de feuilles

L'herbe à la puce a des tiges ligneuses et se présente sous deux formes. La forme rampante est la plus fréquente; les tiges dressées et feuillues peuvent atteindre entre 10 et 80 cm de hauteur. La forme grimpante, que l'on retrouve sur les arbres, les poteaux ou les surfaces rugueuses, peut atteindre des hauteurs de 6 à 10 m.



L'herbe à la puce produit des bouquets de fleurs discrètes de couleur allant de crème à jaune-vert durant les mois de juin et de juillet. Les fruits, globuleux et cireux, d'une couleur qui s'étend du vert au jaune, se présentent en grappes en septembre; ils ont de 3 à 7 mm de diamètre. Ils demeurent souvent tout l'hiver sur les rameaux bas et défeuillés.



grappes de fruits

Symptômes causés par l'herbe à la puce

L'oléorésine toxique est présente dans les racines, les tiges, les feuilles et les fruits. Elle cause une douloureuse inflammation de la peau appelée dermatite à *Rhus* ou empoisonnement à l'herbe à la puce. Des

cloques se forment fréquemment sur les parties atteintes qui sont affectées par une vive démangeaison. L'éruption cutanée se répand par contact avec la sève, et non pas par contact avec les plaies. Par conséquent, une personne doit d'abord avoir un contact direct avec la sève avant de développer une réaction allergique. Toute partie brisée de la plante peut susciter une réaction.

Traitement suite à un contact avec la sève

Il est important de laver avec soin les parties que l'on suppose avoir été en contact avec la sève avec du savon et de l'eau froide. Utiliser de l'eau froide, car l'eau chaude a tendance à dilater les pores de l'épiderme, ce qui pourrait permettre à la résine de pénétrer encore plus profondément dans la peau. On peut remplacer le savon par du vinaigre (2 cuillerées à soupe dans 1 tasse d'eau) ou par de l'alcool (1/2 tasse dans 1/2 tasse d'eau).

Le lavage de la peau n'empêchera pas la réaction allergique de se produire, mais il empêchera probablement la propagation du poison aux parties non contaminées du corps.

Si les symptômes se manifestent, il est préférable de consulter un médecin qui prescrira un traitement approprié. Les irritations de la peau (démangeaison, inflammation rouge, cloques et, dans des cas graves, plaies suintantes) causées par une exposition à de l'herbe à la puce disparaissent normalement en moins de 7 à 10 jours.

Plantes semblables

On confond souvent l'herbe à la puce avec des plantes qui lui ressemblent comme le sumac de l'Ouest et le sumac à vernis. Ces plantes peuvent également causer une dermatite à *Rhus*. Si vous avez des doutes sur l'identité d'une plante, évitez de la toucher.

Lutte contre l'herbe à la puce

Le port de gants est nécessaire en tout temps.

Vêtements protecteurs

Lorsque vous travaillez dans un lieu où il y a de l'herbe à la puce ou tout près d'un tel lieu, portez toujours des vêtements protecteurs afin de vous assurer qu'aucune partie de votre peau n'entre en contact avec la sève de cette plante.

La sève de l'herbe à la puce peut adhérer, pendant longtemps, aux vêtements, aux outils et au pelage des animaux domestiques et du bétail. Par temps chaud et humide, la substance toxique présente dans la sève devient inerte en moins d'une semaine, mais par temps sec la sève peut conserver longtemps sa virulence.

Enlevez avec soin les vêtements contaminés ou soupçonnés d'être contaminés, puis lavez-les dans une eau chaude et savonneuse et laissez-les sécher à l'air pendant plusieurs jours. Le port de gants est nécessaire lorsqu'on manipule des objets qui peuvent être contaminés. Lavez à part les vêtements soupçonnés d'être contaminés afin d'éviter toute propagation de la contamination. Il peut être nécessaire de laver les vêtements contaminés plusieurs fois.

Travail du sol

Pour lutter efficacement contre l'herbe à la puce, il faut entraver sa capacité de reproduction en détruisant ses racines et ses tiges. Le fait de déterrer et d'enlever à la main les racines et les tiges et de travailler le sol fréquemment réduit au minimum la capacité de la plante à produire des tiges. Avec le travail du sol répété, on réussit éventuellement à éliminer la plante car cette dernière ne se régénère pas facilement à partir de fragments. Il peut être difficile de récupérer toutes les graines qui se sont détachées de la plante; toutefois, il est avisé de ramasser tout plant mort ou toute partie de plant mort au cas où des graines y seraient encore attachées.

Lutte chimique

L'application d'herbicides peut aider à lutter efficacement contre l'herbe à la puce. Un seul traitement peut suffire, mais il est possible qu'il y ait une repousse. Dans ce cas, il peut être nécessaire de répéter le traitement dès l'apparition de la repousse.

L'application localisée d'herbicides est utile pour réduire la dérive du produit sur de la végétation que l'on souhaite conserver. Il est également recommandé de procéder à un traitement localisé lorsque l'herbe à la puce a envahi un parterre gazonné.

Herbicides à utiliser

Les herbicides à usage domestique que peuvent utiliser les particuliers pour lutter contre l'herbe à la puce contiennent généralement une ou plusieurs des matières actives suivantes : amitrole, simazine, sulfamate d'ammonium, glyphosate, 2,4-D, mécoprop ou dicamba.

On peut généralement se procurer des pesticides à usage domestique dans les centres de jardinage ou les quincailleries.

N'achetez que des produits pouvant être utilisés pour la lutte contre l'herbe à la puce.

Élimination

MISE EN GARDE : ÉVITEZ DE BRÛLER DES PLANTS D'HERBE À LA PUCE, car la substance toxique peut être transportée sous forme de fines gouttelettes par les cendres et les particules de poussière présentes dans la fumée de combustion. Une personne sensible qui inhale cette fumée ou qui y est exposée peut présenter une forte réaction.

Les plants morts d'herbe à la puce peuvent encore causer une dermatite, et on doit les manier avec prudence. On peut s'en débarrasser en les mettant dans un sac à ordures. Assurez-vous de bien identifier les sacs qui contiennent des plants d'herbe à la puce et débarrassez-vous en de la même manière que les ordures ménagères.

Une autre méthode consiste à enfouir les plants morts dans le sol. Pour éviter toute repousse, assurez-vous de les enfouir assez profondément.



N'oubliez pas

Avant d'acheter un pesticide

- Identifiez le ravageur correctement.
- Utilisez d'abord des mesures de lutte physique et des moyens autres que les pesticides.
- Lisez le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette du produit avant de l'acheter. L'étiquette doit comporter le nom du ravageur à combattre et l'endroit où le produit peut être utilisé, p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, dans le jardin, sur les animaux.
- N'achetez que la quantité de produit requise pour le traitement.
- Vous pouvez toujours choisir de faire appel aux services d'un professionnel au lieu d'appliquer le traitement vous-même.

Lors de l'utilisation d'un pesticide

- Lisez attentivement le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ou de nourriture pendant l'application d'un pesticide.
- Faites sortir les enfants et les animaux familiers des lieux ou éloignez-les pendant le traitement. Couvrez ou enlevez les aquariums.
- Couvrez ou enlevez les aliments, les ustensiles et la vaisselle si le traitement se fait dans la cuisine.

Après avoir utilisé un pesticide

- Lavez-vous toujours les mains soigneusement.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux familiers entrer en contact avec les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.

- Ventilez bien les lieux traités.
- Nettoyez toutes les surfaces ayant un contact direct avec les aliments, comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Gardez toujours les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux familiers et loin des aliments et des boissons.

En cas d'empoisonnement

- Communiquez immédiatement avec un centre antipoison et consultez un médecin.
- Apportez le contenant ou l'étiquette du produit à la clinique d'urgence ou chez le médecin.
- Suivez les directives de premiers soins qui figurent sur l'étiquette.
- En cas d'empoisonnement d'un animal familier, consultez un vétérinaire immédiatement.



Élimination

Ne réutilisez pas les contenants de pesticides. Enveloppez-les et jetez-les avec les ordures ménagères.

Les pesticides non utilisés ou les restes de pesticides doivent être jetés dans un site provincial ou municipal de collecte des déchets ménagers dangereux.

Soyez pratiques

- Les précautions énumérées ci-dessus sont d'ordre général.
- Lisez toujours l'étiquette pour plus de précisions.
- En cas de doute, consultez un expert.

Agence de réglementation de la lutte
antiparasitaire
2250, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte
antiparasitaire
Téléphone : 1-800-267-6315
De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*
*Frais d'interurbain.
Télex : (613) 736-3798
Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla